

# Lutter contre la précarité énergétique avec le programme **Slime**

SLIME

Un premier pas  
contre la précarité  
énergétique

Un programme du



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE



# Pourquoi agir contre la précarité énergétique ?

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce phénomène, ce qui permet de :

**Réduire les inégalités et augmenter le pouvoir d'achat** : selon l'ONPE, 1 français sur 5 est concerné par la précarité énergétique en France. Déjà vulnérables du fait de leurs faibles revenus, leur situation est aggravée par l'état des logements, souvent mal isolés, entraînant des factures énergétiques trop élevées.

**Optimiser l'efficacité des aides publiques** : le nombre et la complexité des mécanismes d'aide à la rénovation conduisent au non-recours et à un saupoudrage conséquent de fonds publics\*.

**Favoriser la rénovation des passoires énergétiques**, estimées à 8 millions en France. Il s'agit des logements classés F ou G, dont la moitié est occupée par des ménages aux ressources modestes. Eradiquer ces passoires permettrait d'éviter l'émission de 6 millions de tonnes de gaz à effet de serre et de créer plus de 126 000 emplois\*\*.

**Répondre à un enjeu sanitaire et réduire les dépenses de santé** : plusieurs études médicales établissent aujourd'hui clairement des liens entre précarité énergétique, privation de chauffage et état de santé physique et mentale dégradé des ménages concernés. Chaque euro investi dans la rénovation énergétique engendre 30 centimes d'euros d'économie en dépenses de santé\*\*\*.



# Le Slime en quelques mots

## Un programme CEE porté par le CLER depuis 2013

Le programme vise à **massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.**

**Il s'adresse à tous les ménages**, quel que soit leur statut d'occupation. Les méthodes de repérage s'inscrivent dans une **démarche d'aller vers**, ce qui permet notamment d'identifier les ménages encore mal ciblés par les dispositifs classiques de l'action sociale ou de l'amélioration de l'habitat..

**Il s'appuie sur le pouvoir d'agir des ménages** en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement.



En 2021,  
**46 collectivités**  
pilotent un Slime sur  
leur territoire

## Une méthodologie adaptable à chaque collectivité

La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER, puis déployée localement dans des dispositifs Slime pilotés par les collectivités territoriales qui décident de leurs modalités de mise en œuvre en fonction de la réalité de leur territoire.

## A quelle échelle agir ?

L'efficacité d'un Slime réside dans la capacité de la collectivité à **mobiliser et à coordonner une diversité d'acteurs et de dispositifs existants sur le territoire.**

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, **les départements sont désignés chefs de file de la résorption de la précarité énergétique.** Cette échelle est particulièrement pertinente pour la mise en place d'un dispositif Slime. C'est également le cas des collectivités de taille importante telles que les **métropoles ou groupement de collectivités.**

# Une méthodologie en 3 étapes



## 1. Repérer

Organisation d'une chaîne de détection des ménages, notamment par la **mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte** (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, professionnels du secteur médical, associations caritatives, etc.).



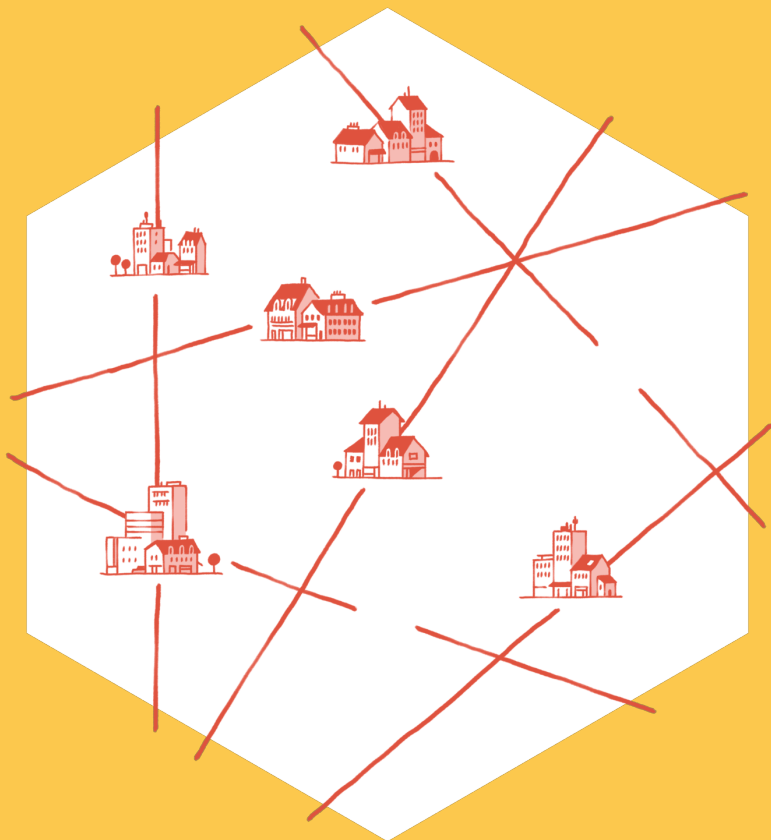
## 2. Diagnostiquer

**Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages** pour qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages et la situation sociale et financière du ménage. Installation de petits équipements d'économie d'énergie et conseils personnalisés.



## 3. Orienter

**Orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées** : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc.



Pour connaître la date du prochain appel à candidature, contactez-nous : [slime@cler.org](mailto:slime@cler.org)

# Pourquoi rejoindre le Slime ?

En adhérant au programme Slime, les collectivités bénéficient de :

- ❑ **Financements** : les CEE permettent de couvrir jusqu'à 70% des dépenses de la collectivité.
- ❑ **Ressources et outils méthodologiques** : le CLER met à disposition des collectivités un guide méthodologique, des fiches retours d'expérience, des outils d'évaluation et de communication...
- ❑ **Une hotline** : le CLER accompagne les collectivités en amont du dépôt de leur dossier de candidature et tout au long de la mise en œuvre de leur dispositif.
- ❑ **Un logiciel**, SoliDiag, qui permet de réaliser et de suivre les visites.
- ❑ **Une formation** au diagnostic sociotechnique.
- ❑ **Une animation dédiée** : séminaire annuel, liste d'échange, webinaires...

# Chiffres clés et verbatims



**84%** des ménages passent à l'action

Ils suivent plus régulièrement leurs factures, contactent une structure...

**65%** entreprennent une démarche engageante

Ils réalisent des travaux de performance énergétique, sollicitent des aides, déménagent...

Le programme Slime comme vecteur de pouvoir d'agir :



« Apporter des petites réponses aux gens leur permet de se remettre en position d'avancer, de se re-projeter dans leur logement et de retrouver de la confiance. » (Collectivité)

Le programme Slime allie transition énergétique et justice sociale :

« Avoir un impact social ET énergétique à la fin de l'intervention, c'est ça qui a convaincu la collectivité d'y aller. » (Animateur Slime)



Depuis 2013, plus de

**50 000**

ménages accompagnés vers la sortie de la précarité énergétique



Le Slime est un programme financé par le dispositif des **certificats d'économie d'énergie (CEE)**.

Il est piloté depuis 2013 par le **CLER – Réseau pour la transition énergétique**, une association française agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. Plus d'information sur [www.cler.org](http://www.cler.org)



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE



## Contactez-nous !

Par mail : [slime@cler.org](mailto:slime@cler.org)

Par téléphone : 01 55 86 80 00

Retrouvez-nous en ligne : [www.lesslime.fr](http://www.lesslime.fr)

SLIME

Un premier pas  
contre la précarité  
énergétique